

**Arrêté n°2022-03-11-01 portant résultat des élections à la Commission d'expertise  
scientifique - Section 01  
Collège B  
Scrutin du 10 mars 2022  
Proclamation des résultats**

**La Présidente de l'Université de Poitiers**

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;  
Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020,  
portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;  
Vu l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques,  
Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;  
Vu l'arrêté électoral n°2022-01-27-01 du 27 janvier 2022 portant élection de la Commission d'expertise scientifique - Section 01 ;  
Vu l'arrêté de recevabilité des listes n°2022-03-04-01 du 04 mars 2022 ;  
Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;  
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 11 mars 2022 .

**ARRÊTE**

**Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :**

Nombre de sièges à pourvoir	10
Nombre d'électeur(rice)s inscrit(e)s	23
Nombre de votant(e)s	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	6

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges Iers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
Maitres de conférences Section 01	6	100,0%	10,00	10	0,00	0	10
Total	6						10
				10		0	
				0		0	
	0						
	0,60						

**Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :**

Proposition d'attribution des sièges à :

Listes	Titulaires
Maitres de conférences Section 01	ELSA BERRY
Maitres de conférences Section 01	VINCENT BONNIN
Maitres de conférences Section 01	TANJA PETELIN
Maitres de conférences Section 01	JEROME BOSSAN
Maitres de conférences Section 01	RAMPARANY HOBINAVALONA
Maitres de conférences Section 01	DAVID GANTSHNIG
Maitres de conférences Section 01	MORGANE REVERCHON-BILLOT
Maitres de conférences Section 01	PASCAL RUBELLIN
Maitres de conférences Section 01	ANNE SCATOLLIN
Maitres de conférences Section 01	ALEXANDRE ZOLLINGER

**Article 3 : Proclamation – Election :**

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élu(e) le(s) candidate(s) désigné(e) à l'article 2.

**Article 4 : Affichage – Publication :**

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'UFR Droit et sciences sociales et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

  
P/le Président de l'université  
et par délégation,  
Le Directeur des affaires juridiques

Fait à Poitiers, le vendredi 11 mars 2022

**La Présidente de l'Université de Poitiers**  
Virginie LAVAL

**Przemyslaw SOKOLSKI**